

mode d'emploi

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet a deux missions :

- ▶ Encourager le développement d'une offre respectueuse du droit d'auteur.
- ▶ Informer l'internaute qu'il doit protéger son accès internet afin d'éviter que cet accès ne soit utilisé à des fins de contrefaçon.

Hadopi

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet



Hadopi 4, rue de Texel
75014 Paris

L'Hadopi,

Internet est un espace de liberté, d'expression et de partage incontournable. Le développement des nouvelles technologies de communication permet une multiplication des échanges culturels. Nos usages se transforment et offrent une plus grande liberté. Néanmoins, bénéficié de nouvelles libertés entraîne de nouvelles responsabilités.

Pour orienter les internautes vers des pratiques responsables, la loi a créé en 2009 l'Hadopi.

Un internet respectueux de la création

► Internet a modifié nos usages

Les usages non autorisés à grande échelle se sont multipliés. Beaucoup de personnes téléchargent, apprécient et échangent des œuvres sans toujours respecter les droits des créateurs.

► Derrière l'œuvre, des créateurs

Une œuvre implique toute une chaîne de métiers. Elle s'écoute grâce à des ingénieurs du son, des interprètes, des producteurs. Elle se regarde grâce à des cadresurs, des réalisateurs, des maquilleurs. Elle se vit grâce à des programmeurs, des régisseurs, des distributeurs...

Toute cette filière a des droits. Des droits qui bénéficient à la fois à ceux qui créent l'œuvre, l'interprètent, la financent, c'est à dire à ceux qu'on appelle les ayants droit. La diffusion d'une œuvre constitue le principal revenu de toutes ces personnes. Utiliser une œuvre sans autorisation c'est donc les priver de leur rémunération.

Un comportement responsable dans l'accès aux œuvres, c'est un choix qui respecte leur créativité, leur travail et leur juste rémunération.

Un label pour des usages responsables

Avec le label "Hadopi offre légale", il sera plus facile d'identifier les offres respectueuses du droit d'auteur. Il existe aujourd'hui sur Internet des sites qui garantissent la qualité et l'authenticité des contenus et mettent en avant la créativité des auteurs. L'une des missions de service public de l'Hadopi est d'identifier ces supports.

Ainsi, grâce au label, l'internaute pourra faire le choix d'une pratique responsable et respectueuse de la filière.

Un cadre protecteur pour l'internet

La réponse graduée

La réponse graduée est l'ensemble de la procédure pédagogique mise en place par l'Hadopi pour lutter contre les échanges d'œuvres qui ne respectent pas le droit d'auteur.

Mettre en place un moyen de protection

► Pourquoi ?

La sécurisation de la connexion à internet a pour but d'éviter les utilisations non autorisées d'œuvres protégées par un droit d'auteur. Comme pour son domicile, il est nécessaire de verrouiller les accès à son ordinateur pour éviter les intrusions extérieures. Les moyens de protection permettent aux internautes d'envisager différemment l'utilisation de leur connexion internet par leurs proches.

► Comment ?

Pour sécuriser son accès à Internet, l'abonné peut :

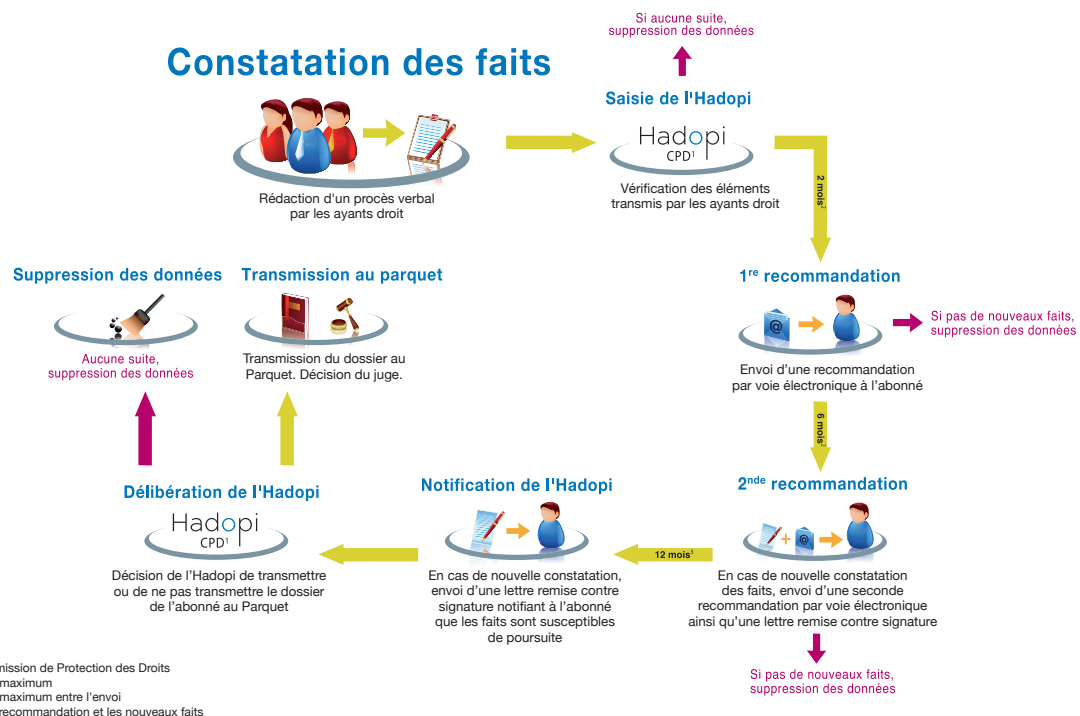
- Protéger son poste grâce à un mot de passe,
- Installer des logiciels tels que le contrôle parental, les anti-virus ou les pare-feu,
- Protéger son wifi en utilisant une clé WPA.

Ce type de service est proposé par les concepteurs de moyens de sécurisation (fournisseurs d'accès à internet et autres).

Un label pour se protéger

Dans un univers technique qui peut paraître complexe, le label "Hadopi moyens de protection" permettra à l'internaute de s'orienter clairement et rapidement. Il aidera l'internaute à choisir un dispositif fiable de protection de son accès à internet.

Constatation des faits



Qu'est ce que la négligence caractérisée ?

La négligence caractérisée, c'est l'infraction qui sanctionne le fait pour un abonné de ne pas avoir sécurisé son accès à internet. Cette contravention, prononcée par le juge, peut être décidée au terme de la réponse graduée.

Que risque l'abonné ?

S'il est reconnu coupable par le juge de négligence caractérisée, l'abonné s'expose à une amende allant jusqu'à 1500 € d'amende et à une peine complémentaire de suspension de son accès à internet allant jusqu'à un mois.

Quels sont les droits de l'abonné ?

L'abonné peut faire valoir ses observations à l'Hadopi à chaque étape de la procédure de réponse graduée.